

## COMMENT POSTULER ?

Il convient de déposer un dossier de candidature (échéance 21 février 2022)

[Téléchargez  
le formulaire  
de  
candidature  
2022/2023](#)



Vous pouvez faire **de 1 à 7 choix de destinations** (par ordre prioritaire)

Ce dossier de candidature est composé de :

- ▶ **Un formulaire de candidature** rempli, daté et signé.
- ▶ **Un CV**
- ▶ **Une lettre de motivation** adressée aux membres de la commission des relations internationales avec un paragraphe par choix solidement argumenté. **Cette lettre doit notamment montrer la détermination à acquérir le niveau linguistique requis par l'établissement d'accueil.**
- ▶ **Une photocopie de la carte d'identité** ou du passeport
- ▶ **Un relevé d'identité bancaire (avec prénom et nom)** pour les éventuelles bourses. Dans le cas de RIB appartenant aux parents, l'étudiant doit faire une lettre précisant qu'il autorise le titulaire du compte à percevoir la bourse à sa place.
- ▶ **Un book numérique (pas de book papier) à envoyer à [relations-internationales@marseille.archi.fr](mailto:relations-internationales@marseille.archi.fr)** : une quinzaine de pages en français et anglais (un paragraphe par langue), qui doit présenter l'étudiant et ses réalisations (architecture, expression plastique, construction, réalisations spécifiques faites par exemple dans le cadre d'un workshop ...) et montrer en quoi il est adapté à un projet de mobilité. On notera sa capacité à se présenter via le book (écrits, images, choix des références, expériences à l'étranger...).

**Date limite de dépôt des dossiers pour la mobilité 2022/2023 : 21 février 2022.**

**Date de la commission des Relations internationales : 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars 2022**

Les dossiers sont à envoyer à [Jean-François Delhoume](mailto:Jean-François.Delhoume@relations-internationales@marseille.archi.fr) [relations-internationales@marseille.archi.fr](mailto:relations-internationales@marseille.archi.fr) avec objet : **SELECTION MOBILITE OUT**

### **Sélection des candidats**

La sélection est faite par la [Commission des relations internationales](#)

## Le principe

Le classement sera établi à partir d'une note qui inclura :

- La moyenne générale et la moyenne des projets des trois derniers semestres validés
- La lettre de motivation notée sur deux points
- Le book numérique noté sur deux points

Chaque dossier sera examiné par deux examinateurs

Dès que la sélection est faite, le bureau des RI de l'ENSA-Marseille avertit officiellement les administrations des établissements partenaires du choix des candidats à la mobilité, et demande qu'on fasse parvenir aux étudiants toutes les informations nécessaires à leur séjour (informations administratives, pédagogiques, et d'ordre pratique : logement....).